



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin septembre 2022**

**Octobre 2022
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**

De début juillet 2022 à fin septembre 2022

Les mises en chantier et les autorisations de logements diminuent

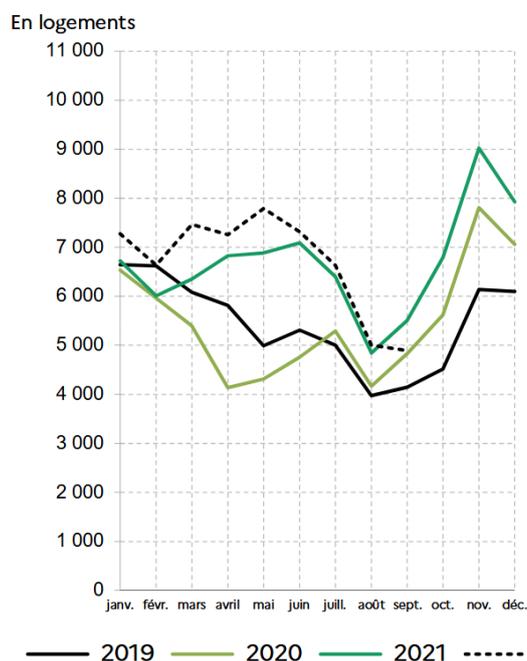
De juillet 2022 à fin septembre 2022, près de 4 900 logements sont mis en chantier en Bretagne, soit 600 logements en moins par rapport à la même période en 2021. Ce fléchissement de -11,1 % s'avère plus important que celui observé en France (-3,4 %).

Dans la région, la baisse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels.

Les autorisations de construction de logements fléchissent de -20,0 % en Bretagne entre début juillet et fin septembre 2022 par rapport à la même période en 2021, alors qu'elles augmentent de +2,7 % en France. Cela représente 1 900 permis de construire délivrés en moins dans la région par rapport à la même période en 2021. Leur volume reste cependant supérieur aux valeurs constatées en 2019 et 2020.

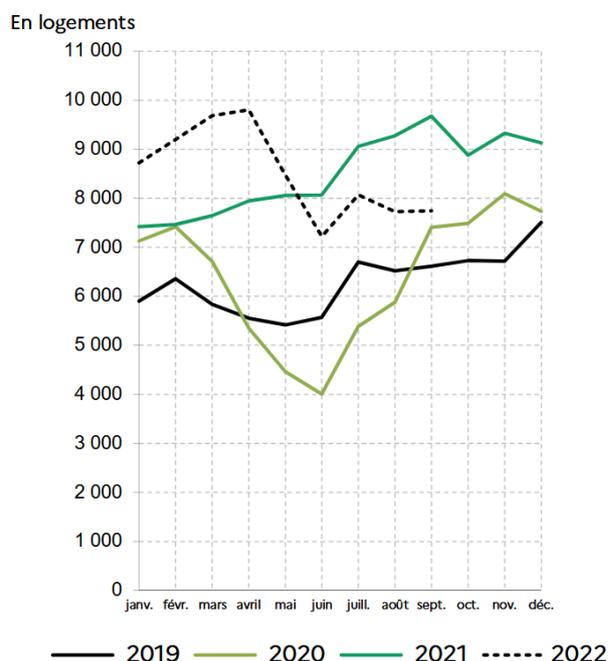
D'octobre 2021 jusqu'à fin septembre 2022 par rapport aux douze mois précédents, l'activité de la construction est orientée à la hausse dans la région. En France, la hausse est beaucoup plus modeste. Durant ces douze mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de la fin de l'année 2021 et l'état de l'activité de 2022, les mises en chantier de logements augmentent davantage en Bretagne (+6,1 %) qu'au niveau national (+0,4 %).

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin septembre 2022

Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin septembre 2022

[Publication nationale logements](#)

Les mises en chantier et les autorisations de locaux en baisse par rapport à 2021 en Bretagne

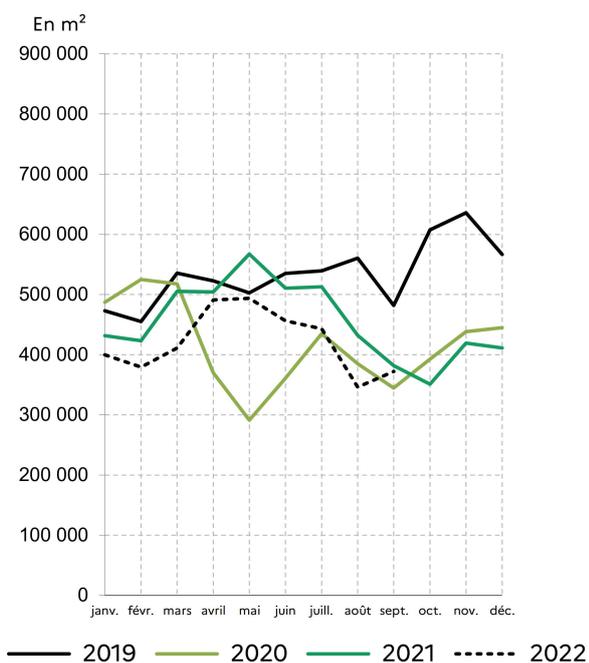
De juillet 2022 à septembre 2022, 373 000 m² de locaux sont mis en chantier en Bretagne. Ces mises en chantier diminuent de - 2,5 % par rapport à la même période en 2021 et progressent de + 8,1 % par rapport à la même période en 2020.

En France, les mises en chantier de locaux de juillet 2022 à septembre 2022 fléchissent de - 6,7 % par rapport à la même période en 2021.

Les surfaces de locaux autorisées à la construction baissent de - 11,0 % en Bretagne entre début juillet 2022 et fin septembre 2022 par rapport à la même période en 2021.

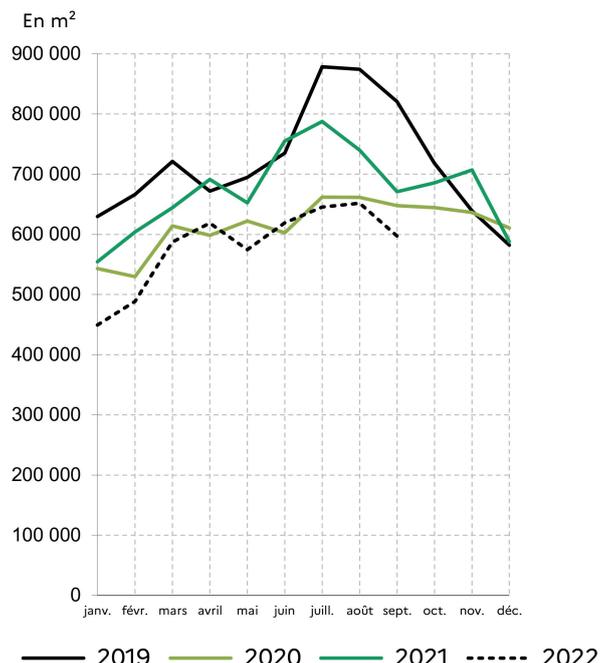
D'octobre 2021 jusqu'à fin septembre 2022 par rapport aux douze mois précédents, l'activité de la construction de locaux en France est orientée à la hausse, et à la baisse en région. Durant ces douze mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de la fin de l'année 2021 et l'état de l'activité de 2022, les mises en chantier de locaux augmentent de + 6,8 % au niveau national et diminuent de - 10,4 % en Bretagne.

Locaux commencés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, DPC

Locaux autorisés en Bretagne en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, DPC

[Publication nationale locaux](#)

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

De juillet 2022 à fin septembre 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	500	200	700
Finistère	700	100	800	400	1 100
Ille-et-Vilaine	600	100	700	1 300	1 900
Morbihan	800	100	800	300	1 100
Bretagne	2 500	300	2 800	2 100	4 900
France	28 500	7 000	35 500	43 100	78 600

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 6,6	- 42,2	- 13,3	+ 6,1	- 8,9
Finistère	+ 2,5	+ 61,7	+ 7,6	+ 68,3	+ 22,7
Ille-et-Vilaine	- 22,3	- 6,9	- 20,7	- 19,7	- 20,0
Morbihan	+ 2,7	- 19,8	+ 0,1	- 50,6	- 19,6
Bretagne	- 6,2	- 10,3	- 6,7	- 16,3	- 11,1
France	+ 3,5	- 18,9	- 1,9	- 4,5	- 3,4

* juillet 2022 à fin septembre 2022 / juillet 2021 à fin septembre 2021

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin septembre 2022

Les mises en chantier sur 12 mois

D'octobre 2021 à fin septembre 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 500	400	2 800	1 100	3 900
Finistère	3 600	500	4 100	2 600	6 700
Ille-et-Vilaine	3 600	500	4 100	6 600	10 700
Morbihan	3 900	500	4 500	1 800	6 300
Bretagne	13 600	2 000	15 500	12 100	27 600
France	132 800	36 600	169 400	216 600	386 000

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 13,2	- 19,1	+ 7,4	+ 15,0	+ 9,5
Finistère	+ 15,2	+ 57,0	+ 19,4	+ 35,7	+ 25,3
Ille-et-Vilaine	+ 8,8	- 4,3	+ 6,9	- 0,1	+ 2,5
Morbihan	+ 9,9	- 12,5	+ 6,6	- 26,2	- 5,5
Bretagne	+ 11,5	+ 0,3	+ 10,0	+ 1,6	+ 6,1
France	+ 10,0	- 2,8	+ 6,9	- 4,2	+ 0,4

* octobre 2021 à fin septembre 2022 / octobre 2020 à fin septembre 2021

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin septembre 2022

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

De juillet 2022 à fin septembre 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	600	100	700	200	800
Finistère	800	200	1 000	900	1 900
Ille-et-Vilaine	800	100	900	2 100	3 000
Morbihan	900	200	1 100	900	2 000
Bretagne	3 100	500	3 700	4 100	7 700
France	29 600	12 600	42 200	89 200	131 400

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 29,0	- 44,9	- 31,9	- 36,0	- 32,8
Finistère	- 27,0	+ 32,9	- 19,8	+ 18,3	- 5,8
Ille-et-Vilaine	- 36,5	- 45,7	- 37,5	- 27,8	- 31,0
Morbihan	- 25,7	- 26,6	- 25,8	+ 53,9	- 2,8
Bretagne	- 29,7	- 22,4	- 28,7	- 10,1	- 20,0
France	- 31,1	- 3,8	- 24,7	+ 24,1	+ 2,7

* juillet 2022 à fin septembre 2022 / juillet 2021 à fin septembre 2021

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin septembre 2022

Les autorisations sur 12 mois

D'octobre 2021 à fin septembre 2022

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 800	500	3 300	1 400	4 700
Finistère	3 700	1 000	4 700	3 200	7 800
Ille-et-Vilaine	3 900	700	4 600	9 100	13 700
Morbihan	4 200	800	5 000	2 600	7 600
Bretagne	14 500	3 000	17 500	16 300	33 800
France	147 100	62 200	209 200	303 200	512 400

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 3,5	+ 9,5	- 1,7	+ 34,7	+ 6,9
Finistère	- 11,5	+ 36,0	- 4,5	+ 5,0	- 0,9
Ille-et-Vilaine	- 8,1	+ 22,7	- 4,4	+ 17,6	+ 9,2
Morbihan	- 8,6	+ 12,1	- 5,8	- 14,0	- 8,7
Bretagne	- 8,3	+ 21,0	- 4,3	+ 9,8	+ 2,0
France	- 5,9	+ 18,7	+ 0,3	+ 17,9	+ 10,0

* octobre 2021 à fin septembre 2022 / octobre 2020 à fin septembre 2021

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin septembre 2022

Les mises en chantier de locaux d'activité

Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

De juillet 2022 à fin septembre 2022

Surface (en m ²)	Hébergement hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	1 700	7 500	8 000	3 300	7 800	23 800	4 900	3 300	60 100
Finistère	200	2 800	9 600	7 800	1 800	9 600	12 900	16 600	61 300
Ille-et-Vilaine	0	25 100	8 900	4 000	25 800	14 000	30 300	11 900	119 900
Morbihan	400	9 800	8 800	4 400	4 100	18 500	75 700	9 500	131 100
Bretagne	2 300	45 200	35 200	19 400	39 500	65 900	123 700	41 200	372 500
France	173 400	888 600	564 600	252 300	715 800	938 000	1 552 500	882 900	5 968 100
Évolution (en%)*	Hébergement hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	+ 581,8	+ 9,2	+ 37,4	+ 0,3	- 23,6	- 11,1	- 65,1	- 25,2	- 15,8
Finistère	- 88,0	- 72,6	+ 92,8	+ 468,3	- 81,2	- 77,4	+ 125,1	+ 329,8	- 23,4
Ille-et-Vilaine	- 100,0	+ 32,8	+ 57,1	- 66,3	+ 214,4	- 33,9	+ 0,5	- 80,8	- 23,9
Morbihan	- 95,3	+ 88,2	+ 51,9	+ 109,3	- 70,8	+ 7,6	+ 603,4	- 1,7	+ 80,3
Bretagne	- 77,4	+ 9,6	+ 58,6	+ 5,1	- 6,0	- 38,7	+ 104,4	- 48,3	- 2,5
France	+ 23,5	+ 4,0	- 0,1	- 15,5	+ 6,8	- 20,5	+ 2,4	- 24,7	- 6,7

* juillet 2022 à fin septembre 2022 / juillet 2021 à fin septembre 2021 ; source : SDES MTECT, Sit@del2

Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

D'octobre 2021 à fin septembre 2022

Surface (en m ²)	Hébergement hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	3 800	29 200	28 800	23 400	43 700	111 900	27 600	49 200	317 700
Finistère	9 100	32 500	40 600	20 400	30 000	127 800	55 500	62 600	378 400
Ille-et-Vilaine	1 700	112 000	50 300	24 600	67 300	87 300	130 100	83 200	556 400
Morbihan	1 900	35 900	43 800	28 000	44 400	91 300	115 700	37 400	398 500
Bretagne	16 400	209 700	163 500	96 400	185 400	418 300	328 900	232 300	1 651 000
France	690 200	3 620 000	2 861 600	1 317 500	3 141 300	4 564 400	6 639 400	4 119 300	26 953 800
Évolution (en%)*	Hébergement hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 64,6	+ 12,2	+ 21,1	+ 24,2	+ 32,3	- 12,2	- 71,6	- 4,8	- 18,3
Finistère	- 52,6	- 34,0	+ 48,5	+ 6,8	- 22,0	- 52,4	+ 6,1	+ 6,2	- 29,0
Ille-et-Vilaine	- 65,8	- 6,2	+ 5,4	- 37,7	+ 16,4	- 7,9	+ 46,3	- 37,4	- 5,0
Morbihan	- 80,4	+ 13,8	+ 64,0	+ 44,5	- 26,9	- 6,9	+ 118,2	+ 5,8	+ 19,2
Bretagne	- 63,0	- 7,4	+ 30,3	- 0,4	- 2,4	- 29,0	+ 12,8	- 16,7	- 10,4
France	+ 4,7	- 4,8	+ 20,9	+ 6,1	+ 22,5	- 15,4	+ 32,6	- 2,0	+ 6,8

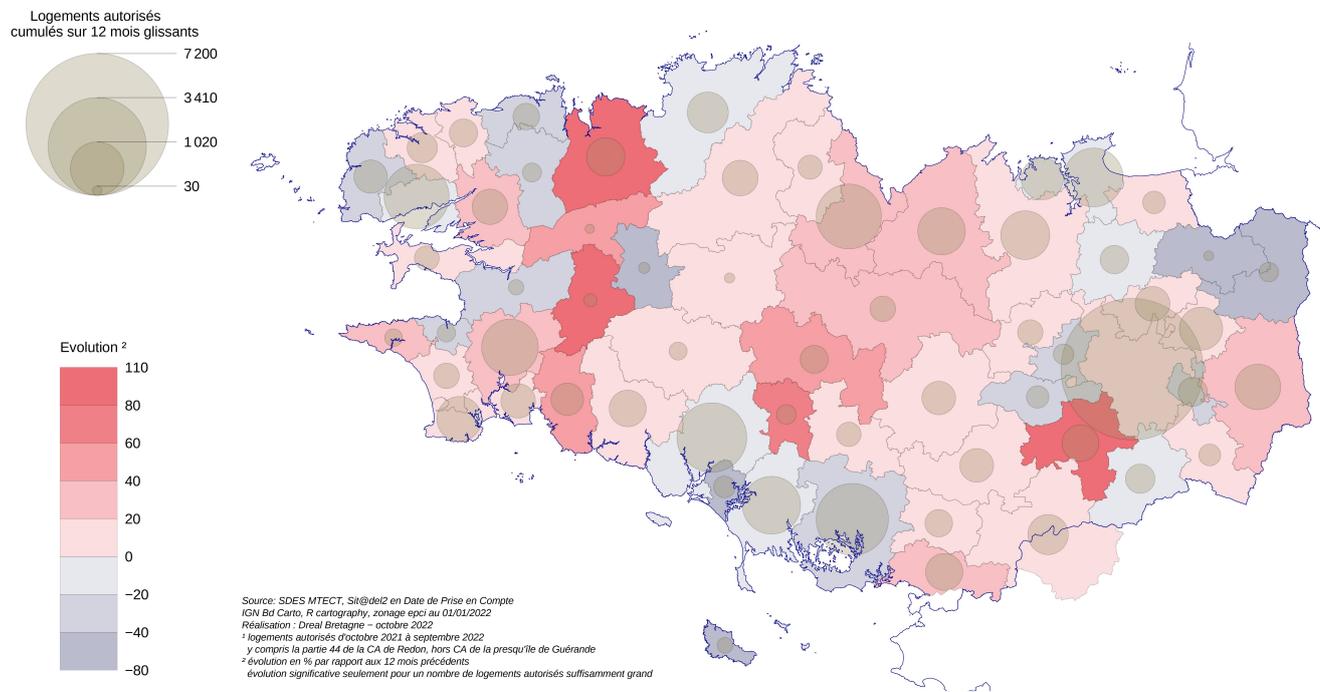
* octobre 2021 à fin septembre 2022 / octobre 2020 à fin septembre 2021 ; Source : SDES MTECT, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

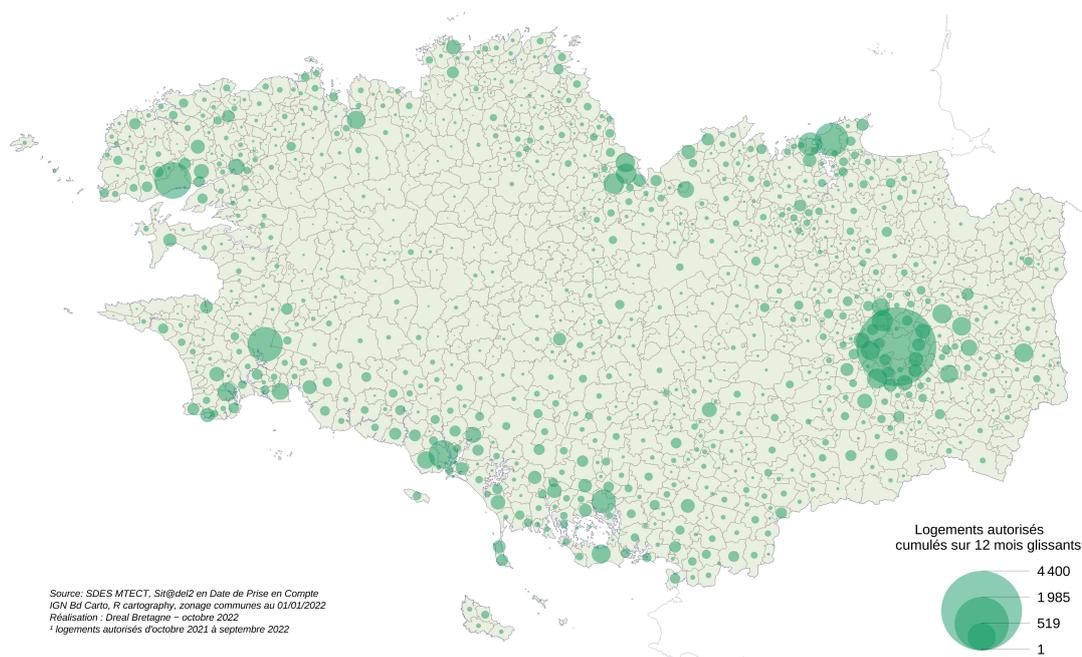
Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale contrastée selon les territoires

Logements autorisés par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne

Logements autorisés par commune (cumulés sur 12 mois glissants)



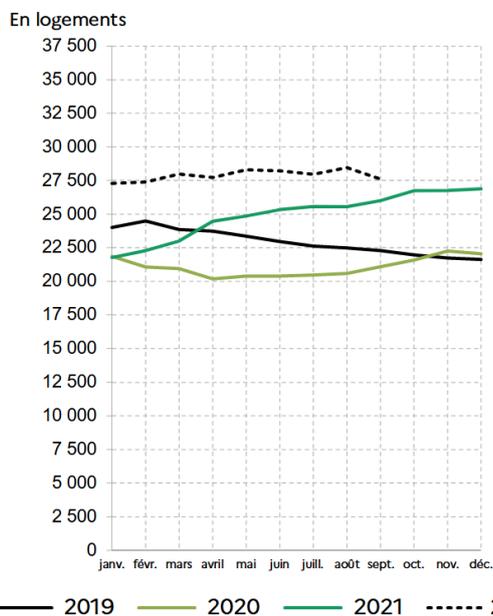
Logements autorisés et commencés en 2019, 2020, 2021 et 2022

(cumulés sur 12 mois glissants)

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

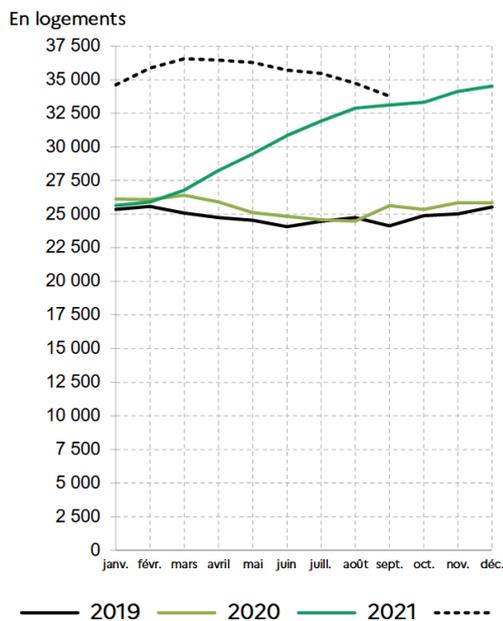
En Bretagne :

Logements commencés en Bretagne
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin septembre 2022

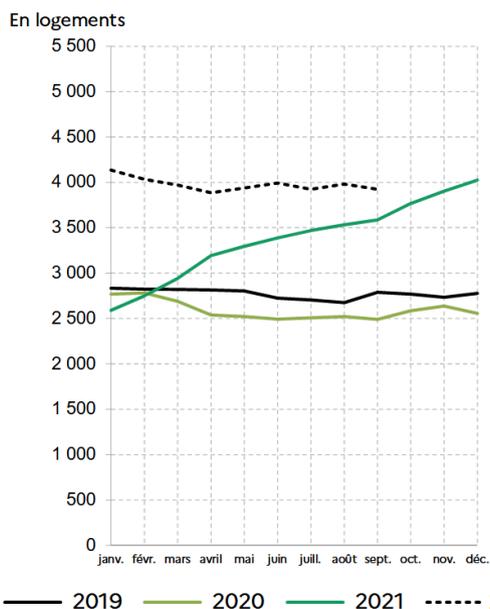
Logements autorisés en Bretagne
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin septembre 2022

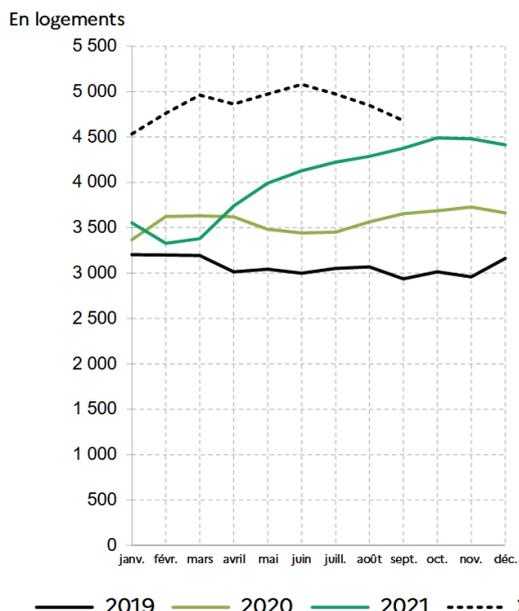
Dans les Côtes-d'Armor :

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin septembre 2022

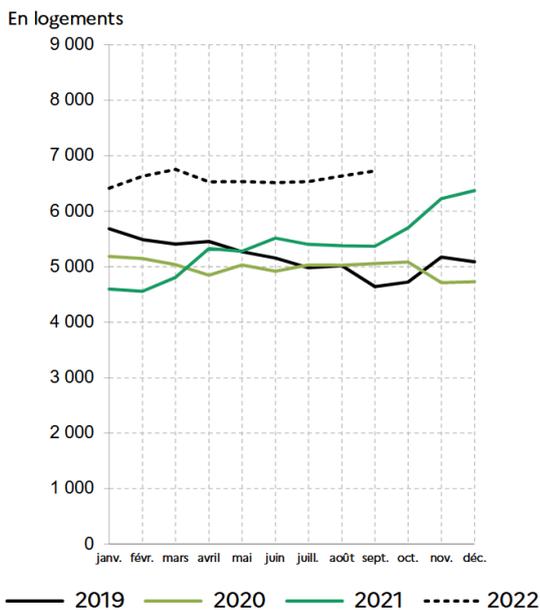
Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor
en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin septembre 2022

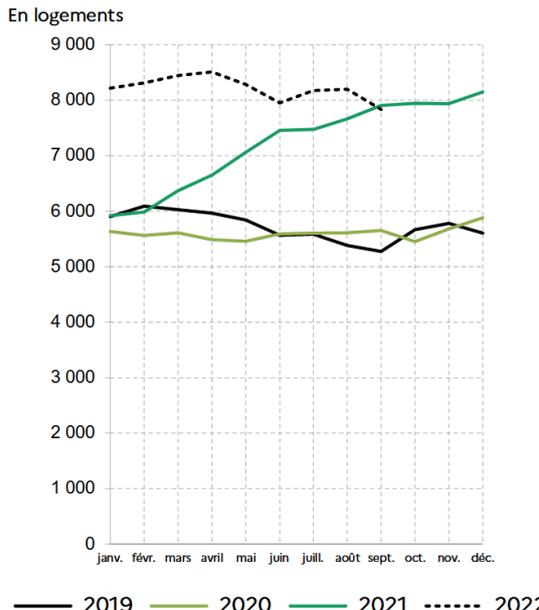
Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin septembre 2022

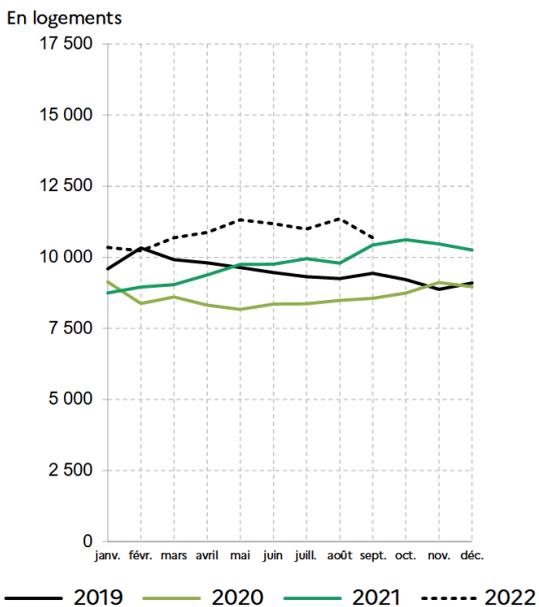
Logements autorisés dans le Finistère en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin septembre 2022

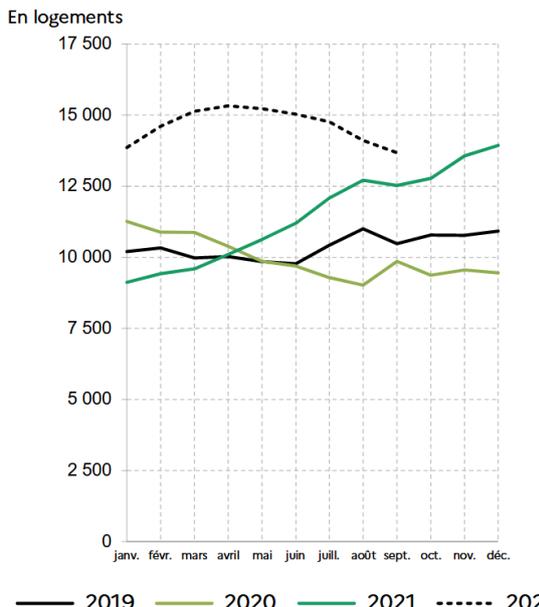
En Ille-et-Vilaine :

Logements commencés en Ille-et-Vilaine en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin septembre 2022

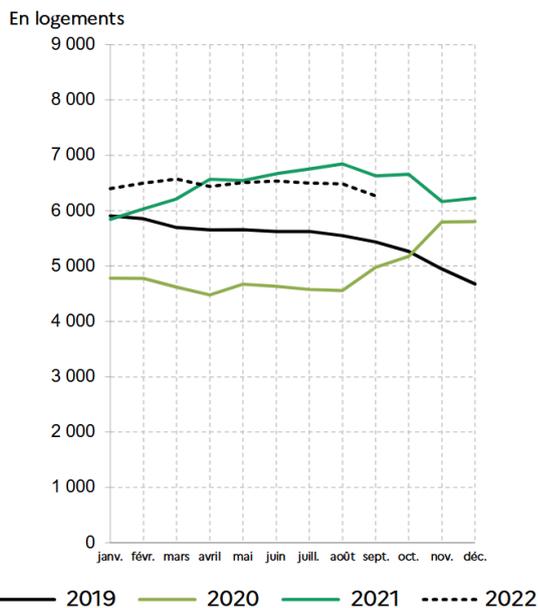
Logements autorisés en Ille-et-Vilaine en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin septembre 2022

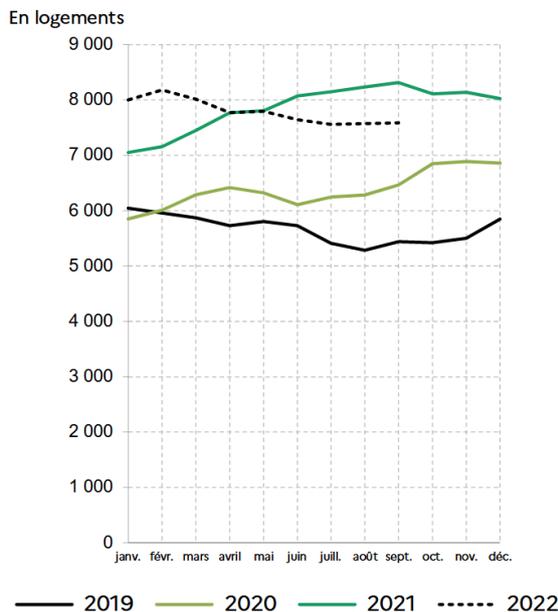
Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin septembre 2022

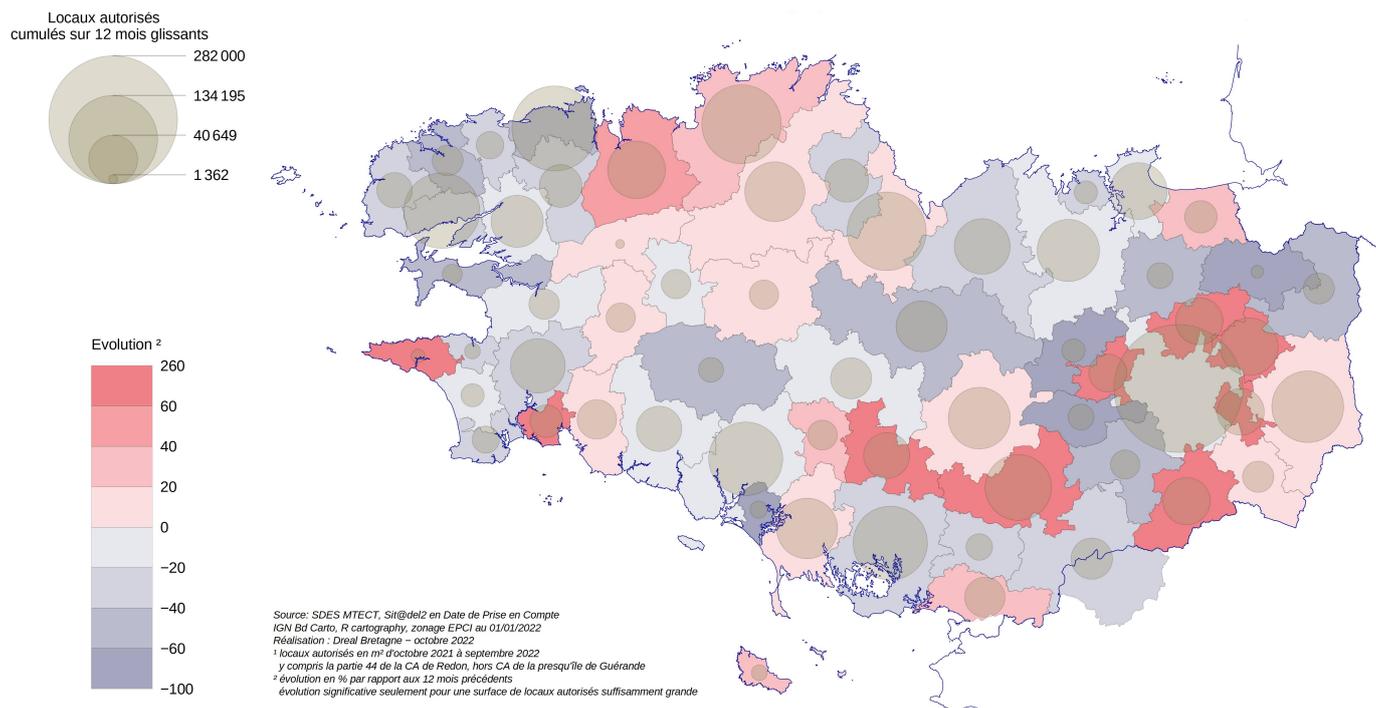
Logements autorisés dans le Morbihan en 2019, 2020, 2021 et 2022 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin septembre 2022

Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les mises en chantier de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ **Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :**

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire entre mars et mai 2020 (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des données et des études statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*